

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

CM2018/09/28/09: PARTICIPATION AUX SAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET ADHESION AU SMBVB

DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS :

Michel ADAM, Manuel AESCHLIMANN, Sylvie ALTMAN, François ASENSI, Eric AZIERE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Christiane BARODY-WEISS, Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLIARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 09h45), Jean-Didier BERTHAULT, Florence BERTHOUT, Patrick BLOCHE (à partir de 9h55), Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Jean-Bernard BROS, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON (jusqu'à 10h00), Vincent CAPO-CANELLAS, Gilles CARREZ, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h10), Marie-Carole CIUNTU, Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h50), Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Léa FILOCHE (jusqu'à 10h05), Michel FOURCADE, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Hervé GICQUEL (jusqu'à 10h35), Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Didier GONZALES (jusqu'à 10h25), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (à partir de 10h00), Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h00), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON (jusqu'à 10h30), Anne HIDALGO (jusqu'à 10h00), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Philippe JUVIN, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE à partir de 10h30, Christine LAVARDE, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Pierre-Yves MARTIN (jusqu'à 11h10), Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Louis MISSIKA (à partir de 11h00), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 10h50), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Gilles SAVRY, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Sylvie SIMON-DECK, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE (jusqu'à 11h00), Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 10h15), Pauline VÉRON, Alexandre VESPERINI et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, Marinette BACHE par Sylvine THOMASSIN, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Jean-Pierre BARNAUD par Bernard GAUDUCHEAU, Françoise BAUD par Sylvie ALTMAN, Patrick BEAUDOUIN par Geoffroy BOULARD, Jacques-Alain BENISTI par Philippe GOUJON, Sylvain BERRIOS par Manuel AESCHLIMANN (à partir de 09h45), Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Patrick BRAOUEZEC par Pascal BEAUDET, Daniel

BREUILLER par Yves CONTASSOT, Galla BRIDIER par Joelle MOREL, Ian BROSSAT par Daniele PREMEL, Colombe BROSSEL par Corinne VALLS, Christian CAMBON par Jean-Paul FAURE-SOULET (à partir de 10h00), Laurent CATHALA par Luc CARVOUNAS, Régis CHARBONNIER par Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU par Patrice CALMEJANE (à partir de 11h10), Gérard COSME par Bertrand KERN, Marie-Pierre DE LA GONTRIE par Zacharia BEN AMAR, Grégoire DE LA RONCIERE par Gauthier MOUGIN, Christian DEMUYNCK par Denis CAHENZLI, Tony DI MARTINO par François DAGNAUD (à partir de 10h50), Patrick DONATH par Toni DI MARTINO, Julien DUMAINE par Jean-Didier BERTHAUT, Corentin DUPREY par Michel FOURCADE, Christian DUPUY par Daniel-Georges COURTOIS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Léa FILOCHE par Frédéric HOCQUARD (à partir de 10h05, Jacques GAUTIER par Michel ADAM, Jean-Michel GENESTIER par Eric SCHLEGEL, Sylvie GERINTE par Marie-Christine SEGUI, Hervé GICQUEL par Jean-Baptiste DE FROMENT (à partir de 10h35), Didier GONZALES par Nathalie FANFANT (à partir de 10h25), Nicole GOUETA par Jean-Paul BOLUFER, Emmanuel GRÉGOIRE par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Didier GUILLAUME par Patrick DOUET (à partir de 11h00), Eric HELARD par Eric AZIERE (à partir de 11h00), Michel HERBILLON par Valérie MAYER-BLIMONT (à partir de 10h30), Anne HIDALGO par Emmanuel GREGOIRE (à partir de 10h00), Christine JANODET par Jérôme GLEIZES, Patrick JARRY par Patrice LECLERC, Halima JEMNI par Sylvie SIMON-DECK, Philippe JUVIN par Patrick OLLIER, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Jean-Christophe LAGARDE par Vincent CAPO-CANELLAS (jusqu'à 10h30), Jean-Yves LE BOUILLONNEC par Olivier KLEIN, Catherine LECUYER par Yves THOREAU, Xavier LEMOINE par Virginie MICHEL-PAULSEN, Marie-Pierre LIMOGES par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Hervé MARSEILLE par François LE CLEC'H (à partir de 11h00), Pierre-Yves MARTIN par Richard DELL'AGNOLA (à partir de 11h10), Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Virginie MICHEL-PAULSEN par Xavier LEMOINE, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES par Christophe NAJDOVSKI, Georges MOTHRON par Yves REVILLON (à partir de 10h50), Gilles POUX par Patricia TORDJMAN, Yves REVILLON par Georges MOTHRON (jusqu'à 10h50), André SANTINI par Ivan ITZKOVITCH (à partir 10h30), Jean-Pierre SCHOSTECK par Jean-Didier BERGER, Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Azzedine TAÏBI par Didier GUILLAUME, Georges URLACHER par Florence BERTHOUT, Sophie VALLY par François ASENSI, François VAUGLIN par Patrick BLOCHE (à partir de 10h15).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Jacques BAUDRIER, Sébastien BENETEAU, Eric BERDOATI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alain-Bernard BOULANGER, Frédérique CALANDRA, Raymond CHARRESON, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Vincent FRANCHI, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, Jean-Jacques GUILLET, François HAAB, Vincent JEANBRUN, Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE, Nathalie LALLIER, Jean-François LAMOUR, Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Jacques JP MARTIN, Thierry MEIGNEN, Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Laurent RUSSIER, Jean-Yves SENANT, Jean-Pierre SPILBAUER, Michel TEULET, Martine VALLETON, Laurent VASTEL et Jean-Marie VILAIN.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un sous bassin élaborés de façon collective par trois collèges : celui des usagers de la rivière, celui des collectivités territoriales et celui des services de l'Etat.

Chaque SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire au sein des trois collèges précités, et est approuvé par le préfet coordinateur de bassin.

Depuis la loi sur l'eau de 2006, les SAGE se composent de deux parties essentielles : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement, ainsi que des documents cartographiques. Les SAGE sont dotés d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être

compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable, les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par les SAGE, ainsi que les schémas départementaux des carrières.

Les SAGE traitent donc de la gestion qualitative et quantitative des cours d'eau, de la qualité des milieux aquatiques, et des inondations. Ils constituent des outils essentiels pour accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI de la métropole en raison non seulement de leurs objectifs en matière renaturation/réouverture de cours d'eau, de protection des zones humides et des zones d'expansion des crues, ..., mais aussi de leur portée réglementaire qui permet une mise en œuvre opérationnelle encadrée des actions dans le domaine de l'eau, de l'urbanisme et de l'aménagement. De plus leur mission d'animation sur un territoire contribue fortement à la sensibilisation des acteurs de l'eau et du public, mais permet également de faire émerger des projets.

Il faut considérer les SAGE comme des opportunités pour penser et faire la ville autrement et « faire de l'eau et des milieux aquatiques des atouts pour le développement du territoire », comme le précise le SAGE Marne Confluence.

Sur le territoire de la métropole du Grand Paris, quatre SAGE ont été approuvés et sont en phase de mise en œuvre. Il s'agit des SAGE de la Bièvre, de l'Orge et de l'Yvette, de l'Yerres et de Marne Confluence et un SAGE est en cours d'élaboration, le SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

Au-delà du recensement spécifique des zones humides potentielles sur chaque territoire de SAGE, chaque SAGE a un ou plusieurs objectifs forts : comme par exemple la réouverture de la Bièvre pour le SAGE Bièvre, la renaturation de l'Yerres aval pour le SAGE de l'Yerres, l'ouverture de trois sites de baignade d'ici 2022 pour le SAGE Marne Confluence et la réouverture de la Vieille Mer dans le projet de SAGE Croult Enghien Vieille Mer. La prise en compte des SAGE dans le SCOT métropolitain constitue également un enjeu majeur.

La gestion administrative et financière des SAGE, appelée « portage », est assurée par différentes structures, généralement des syndicats de coopération intercommunale ou mixte, qui peuvent avoir d'autres objets que la mise en œuvre d'un SAGE :

- le SAGE Bièvre est porté par un syndicat dédié, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) ;
- le SAGE de l'Yerres est porté par le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) qui assure également des missions GEMAPI et assainissement ;
- le SAGE Orge Yvette est porté par le Syndicat intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY), qui assure des missions GEMAPI et assainissement
- le SAGE Marne Confluence est porté par le syndicat Mixte d'études et conseils Marne Vive ;

- l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est porté par le SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne)

A l'occasion de sa délibération du 8 décembre 2017, le conseil métropolitain reconnaissait que *« les SAGE, en formulant des recommandations et en édictant des règles visant à l'équilibre des usages de l'eau, concourent à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations et proposent, par leur organe délibérant (les CLE), des outils de gouvernance et d'animation qu'il conviendrait de développer et coordonner sur le territoire de la métropole du Grand Paris ».*

Afin de conforter les démarches cohérentes menées à l'échelle d'un sous bassin, il est important que la métropole du Grand Paris contribue aux SAGE en soutenant les structures qui les portent et en formalisant son soutien. Cela peut se faire par voie d'adhésion ou de conventionnement, la participation au financement d'un SAGE restant facultative et l'élaboration d'un SAGE une démarche volontaire.

Aujourd'hui, à l'issue du mécanisme de représentation substitution, la métropole du Grand Paris est adhérente au SyAGE ce qui, compte-tenu des statuts du syndicat, lui permettra de participer à la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Une modification statutaire est envisagée, notamment dans le cadre du projet de renaturation à Villeneuve-Saint-Georges.

Pour la Bièvre, le Président OLLIER ayant été sollicité par le président du SMBVB, monsieur Christian Métairie et par le président de la CLE, monsieur Thomas JOLY, il est proposé d'adhérer au syndicat SMBVB pour une participation financière qui s'élève à 32 645 € pour l'année 2018.

Pour le SIAHVY, le syndicat Marne Vive et le SIAH, il est proposé d'écrire à leur Président respectif afin de faire part de la volonté de la Métropole de soutenir leur démarche respective de mise en œuvre et d'élaboration de SAGE et connaître les modalités administratives et financières envisageables pour formaliser ce soutien (adhésion ou conventionnement).

Dans un deuxième temps la représentation de la Métropole du Grand Paris au sein de ces syndicats voire au sein des Commissions Locales de l'Eau de ces SAGE seront proposées au Conseil métropolitain.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L211-7,

Vu la délibération 2017/12/08/13 du Conseil portant sur l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2017-1415 du 19 avril 2017 portant approbation du SAGE Bièvre,

Vu l'arrêté interpréfectoral 11DCSEPPPUP05 du 13 octobre 2011 portant approbation du SAGE de l'Yerres,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2018/02 du 2 janvier 2018 portant approbation du SAGE Marne Confluence,

Vu la délibération du 15 novembre 2016 de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer approuvant la stratégie du SAGE,

Vu les statuts du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE),

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de l'Yvette (SIAHVV),

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Bièvre (SMBVB),

Vu les statuts du Syndicat Mixte Marne Vive (SMV),

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH),

Considérant la compétence de la Métropole en matière de GEMAPI ,

Considérant l'intérêt que représentent les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

Considérant les sollicitations qu'a reçu la métropole du Grand Paris pour adhérer aux structures porteuses de SAGE ou pour participer aux Commissions Locales de l'Eau,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

RECONNAIT le rôle important des SAGE dans la mise en œuvre de la politique GEMAPI de la métropole du Grand Paris.

DECIDE d'apporter son soutien financier aux démarches de SAGE à l'œuvre sur son territoire, soutien dont les modalités feront l'objet de délibérations ultérieures.

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Bièvre (SMBVB) et sollicite l'adhésion de la Métropole pour une contribution s'élevant à 32 645€ pour l'année 2018 . Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2018 de la Métropole.

MANDATE le Président pour saisir les structures porteuses des SAGE Orge Yvette, Marne Confluence et Croult Enghien Vieille Mer afin de connaître les modalités d'adhésion permettant à la métropole du Grand Paris de soutenir leurs démarches d'élaboration ou de mise en œuvre de SAGE.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.